

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240320-DEL\_2024\_023-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33	<b>Séance du 20 mars 2024 à 19h00</b> Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : <b>N° DEL_2024_023</b>  OBJET : CONVENTION COMMUNES / SEM 2023-27 PLAN NUMERIQUE ECOLES	<b>Date de convocation : 14 mars 2024</b> <b>Étaient présents</b> M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI  <b>Ont donné pouvoir</b> Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)  <b>Secrétaire de séance</b> : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République  
Vu la délibération de la communauté Urbaine de Saint-Étienne Métropole n° 2013-0086, relative au plan numérique à l'école

**Contenu :**

Dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles », Saint-Étienne Métropole conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles nommé Plan Numérique à l'École. Cette opération, menée en lien étroit avec l'Éducation Nationale a pour objectif de doter l'ensemble des écoles maternelles, élémentaires, publiques et privées du territoire en équipements numériques dont le choix est validé dans les instances de Saint-Etienne Métropole, en assurant, pour une efficacité pédagogique optimale, une véritable cohérence entre l'équipement des écoles et la formation des enseignants. Une convention-cadre fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et de l'Education Nationale. Une convention fixe les rôles et engagements de Saint-Étienne Métropole et des Communes en ce qui concerne les écoles publiques.

**Point financier :**

La commune s'engage à :

- Effectuer les travaux nécessaires dans ses écoles (percements, création de fourreaux ... ) pour le passage de la fibre depuis la rue jusque dans la baie informatique de l'école.
- Assurer la protection des équipements mis à disposition par Saint-Étienne Métropole et, le cas échéant, procéder au remboursement du matériel en cas de dégradation, destruction ou perte/vol.
- A fournir les consommables informatiques et multimédia (papier, clé USB, disquettes, CD-Rom, tonner ou cartouches imprimantes) de la Commune.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle 2023-27 pour le Plan numérique à l'école entre Saint-Étienne Métropole et Rive-de Gier.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**